



1530 - IL FAUT DÉMÉNAGER

Poursuites contre frère Nicolas Quarrey, prieur-curé de Maraye (-en-Othe), en 1530.

Le promoteur expose que l'accusé, qui est prêtre, a l'habitude de fréquenter les cabarets et de s'y enivrer, de sorte que très souvent, pour avoir trop bu, il perd l'usage de la raison.



Il conclut à ce que les cabarets lui soient interdits et à ce qu'il soit puni selon l'exigence du cas.

L'accusé dit que, comme il n'y a pas de presbytère à Maraye, il a loué une chambre chez Pierre Moine, cabaretier, mais il assure qu'il n'a pas l'habitude de s'enivrer, ni de boire au point de perdre la raison et il s'en rapporte à l'information qui a été faite.

Sur le vu de cette information, il lui est enjoint de quitter sa chambre et d'en prendre une autre dans une maison où il n'y ait pas de cabaret.

Il est condamné à une amende de 10 sous tournois et d'une livre de cire et aux dépens du promoteur.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 423 et 424



1535 - C'ÉTAIT POURTANT UNE SAGE PRÉCAUTION

Poursuites contre sept habitants (trois hommes et quatre femmes) de Maraye (en-Othe), en 1535.

La peste ayant éclaté à Maraye, les accusés dirent et publièrent que cela venait de ce que le curé dudit lieu avait fait la procession « à reculons » et que la peste ne cesserait pas si l'on ne mettait dans la fosse, avec les morts, les trois poêles appartenant à l'église dont on a coutume de recouvrir les corps des défunts.*

De fait, Jean Girard, dudit lieu, étant mort de la peste, les accusés mirent les poêles dans la fosse qui avait été préparée et les enterrèrent avec lui.

Le promoteur conclut à la prison et à l'amende.

Philibert Jarry, le premier accusé, déclare que le marguillier dit que, pour éviter la peste, il fallait mettre dans la fosse, le poêle qui recouvrait le cadavre de Jean Girard, mais que le vicaire s'y opposa.

En conséquence il rejeta le poêle hors de la fosse.



*drap funéraire

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 445 et 446



1660 - FÊTE DE LA PAIX ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Du 22^{ème} febvriell 1660
Ce jourdhuit ^{dimanche} vingt deuxième jour de febvriell
1660, la paix faicte entre les Roys de
France et d'Espagne, fut publiée au prosne
de la grande messe de Maraye par le prier
aux ordres de monseigneur l'Ilustrissime
Evesque de Troyes et chanter le Tedeum, ce
qui fut executé en suite d'une procession, que led^t
prier ordonna en action de grace a l'Issue
des vespres dud^t jour; les magistrats ayant
enjoint a tous les habitans de se trouver a lad^{te}
procession et d'y faire assister tous leurs
domestiques avec commandement a tous ceux qui
avaient des armes de les apporter chargées de
poudre seulement, Il s'y trouva plus de mil personnes
a lad^{te} procession marchant en bon ordre; la Jeunesse
et ceux qui n'avaient point d'armes suivaient
la bannière, deux a deux, tenant la pluspart chascun un
cierge allumé; après ce peuple marchaient les
chantres qui respondoient a quatre enfans de
cœur qui chantoient les litanies de la Vierge

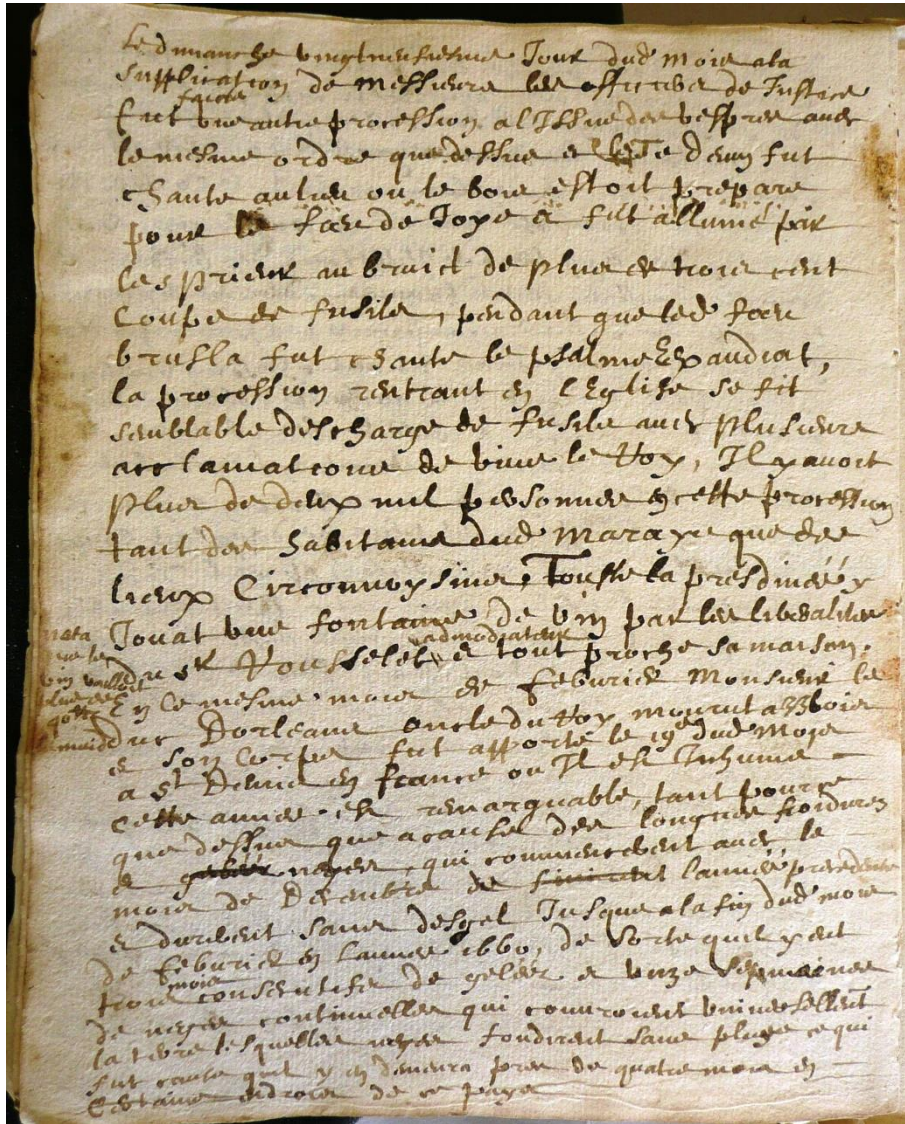
Du 22^{ème} febvrier 1660

Ce jourdhuit dimanche vingt deuxième jour de febvrier
1660, la paix faicte entre les Roys de
France et d'Espagne, fut publiée au prosne
de la grande messe de Maraye par le prier
aux ordres de monseigneur l'Ilustrissime
Evesque de Troyes et chanter le Tedeum, ce
qui fut executé en suite d'une procession que led^t
prier ordonna en action de grace a l'Issue
des vespres dud^t jour; les magistrats ayant
enjoint a tous les habitans de se trouver a lad^{te}
procession et d'y faire assister tous leurs
domestiques avec commandement a tous ceux qui
avaient des armes de les apporter chargées de
poudre seulement, Il s'y trouva plus de mil personnes
a lad^{te} procession marchant en bon ordre; la Jeunesse
et ceux qui n'avaient point d'armes suivaient
la bannière, deux a deux, tenant la pluspart chascun un
cierge allumé; après ce peuple marchaient les
chantres qui respondoient a quatre enfans de
cœur qui chantoient les litanies de la Vierge

devant et tout proche led^e prieur qui portoit une
croix d'argent dans laquelle est enchassé le reliquaire
de s^t Jacques, ayant a son costé quatre hommes
qui portoiēt les quatre grosses torches allumées
immédiatement après luy marchoit le corps de
la noblesse, composé des S^{tes} de puyseaux, de s^t
Martin, des Augles, de Villetard, des bordes, et
de quelques autres gentils hommes, derrière eux marchoit
le corps de Justice accompagné des principauls
habitants; les magistrats tenant chascun une baguette
en main pour marquer leur autorité; derrière lesquels
marchoit la milice, et ensuite les femmes et
filles, lad^e procession rentrant en l'Eglise fut
entonné le Tedeum avec démonstration de grande
joye auquel respondoient plus de deux cent coups
de fusils entrant au semetiere; après le tedeum
fut chanté le psalme Exaudrat aultes prières a
a dieu pour le supplier de protéger nostre bon Roy

devant et tout proche led^e prieur qui portoit une
croix d'argent dans laquelle est enchassé le reliquaire
de s^t Jacques, ayant a son costé quatre hommes
qui portoiēt les quatre grosses torches allumées
immédiatement après luy marchoit le corps de
la noblesse, composé des S^{tes} de puyseaux, de s^t
Martin, des Augles, de Villetard, des bordes et
de quelques autres gentils hommes, derrière eux marchoit
le corps de Justice accompagné des principauls
habitants; les magistrats tenant chascun une baguette
en main pour marquer leur autorité; derrière lesquels
marchoit la milice, et ensuite les femmes et
filles, lad^e procession rentrant en l'Eglise fut
entonné le Tedeum avec démonstration de grande
joye auquel respondoient plus de deux cent coups
de fusils entrant au semetiere; après le tedeum
fut chanté le psalme Exaudrat aultes prières a
a dieu pour le supplier de protéger nostre bon Roy

et son Royaume, le tout estant finy les fusileurs firent une seconde descharge dedans l'église mesme avec acclamations du peuple qui crierent plusieurs fois et a haute voix vive le Roy led^t prieur tesmoigna en quelques façon que le bruit de fusil tirer dedans l'église luy avoit desplu parce qu'estant la maison de dieu il ne sy doit faire aucune action qui ne rejaillisse a sa gloire mais enfin led^t prieur ayant jugé que le peuple par cette action n'avoit d'autre dessein que de rendre a dieu des actions de grace Il sapaisa excellent



le dimanche vingtneufième jour dud^t mois a la supplication de messieurs les officiers de justice fut faite une autre procession a l'Issue des vespres avec le mesme ordre que dessus et le Tedeum fut chanté au lieu ou le bois estoit préparé pour le feu de Joye et fut allumé par le prieur au bruit de plus de trois cents coups de fusils, pendant que led^t feu

*brusle fut chanté le psaume Exaudrat,
la procession rentrant en l'église se fit
semblable décharge de fusils avec plusieurs
acclamations de vive le Roy, Il y avoit
plus de deux mil personnes en cette procession
tant des habitants dud^t Maraye que des
lieux circonvoyans ; toustes l'après dinée y
jouat une fontaine de vin par les liberalités
du S^r Rousselet admoniateur et tout proche sa maison.
En marge : errata ?? le vin vaillait plus de 90[#] le muid
en ce mesme mois de febvrier Monsieur le
Duc d'Orleans oncle du Roy mourut à blois
et son corps fut apporté le 19^e dud^t moys
à S^t Denis en France ou il est inhumé.
Cette année est remarquable, tant pour ce
que dessus que a cause des longues froidures
et ~~gelées~~ neiges qui commencèrent avec le
mois de décembre de ~~sinistre~~ l'année précédente
et durèrent sans degel jusque a la fin dud^t mois
de febvrier de lannée 1660, de sorte qu'il y eut
trois mois consecutifs de gelées et onze semaines
de neiges continuelles qui couvrirent universelle^{mt}
la terre lesquelles neiges fondirent sans pluyes ce qui
fut cause qu'il y en demeura près de quatre mois en
certains endroits de ce pays*